CSEF Liège

Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation

Analyse des demandes d'agrément EFT-OISP en 2007, suite au Décret du 1er avril 2004

CONTEXTE

Les Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (CSEF) ont pour mission d'émettre des avis, des recommandations et des propositions sur les matières concernant l'emploi et la formation, et notamment sur les demandes d'agrément des Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et des Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP).

Une analyse chiffrée des dossiers de demandes d'agrément de ces types d'opérateurs sur le territoire du CSEF de Liège pourrait éclairer les partenaires sociaux sur l'offre de formation. Elle permettrait ainsi de faciliter la remise d'avis sur ces dossiers.

Cette analyse peut également aider à formuler des recommandations quant à l'adéquation entre, d'une part, les filières de formation proposées par les EFT et OISP et, d'autre part, les besoins tant des entreprises que des demandeurs d'emploi. Par ailleurs, cette démarche s'inscrit dans l'axe « adéquation » de la Commission de Concertation Sous-Régionale (CCSR).

MÉTHODE

OÙ ?

L'analyse s'est déployée sur le territoire du CSEF de Liège. Ce dernier se compose des 24 communes de l'Arrondissement administratif de Liège, auxquelles s'ajoutent les communes de Hamoir, Ferrières et Saint-Georges-sur-Meuse.

QUAND?

Les dossiers EFT et OISP analysés sont ceux introduits en 2007 au Ministère de la Région wallonne, faisant suite au nouveau décret du 1er avril 2004 et à ses arrêtés d'exécution du 21 décembre 2006 et du 2 mai 2007.

COMMENT?

Toutes les filières de formation de la sous-région de Liège ayant fait l'objet d'une demande d'agrément en 2007 ont transité par le CSEF de Liège. Elles ont alors été compilées dans une base de données. Les informations principales ont été retenues. Cette analyse porte donc sur l'ensemble des demandes d'agrément EFT-OISP. Elle ne tient pas compte des dossiers qui seront réellement agréer.

Le terme « filières de formation » désigne « l'ensemble d'activités et/ou de modules permettant l'acquisition par le stagiaire de compétences générales et techniques nécessaires à son insertion socioprofessionnelle »[1].

AVEC QUI?

L'analyse s'est réalisée en collaboration avec l'équipe du CSEF ; l'équipe administrative s'est chargée de l'encodage des données.

[1] Selon l'arrêté du 21 décembre 2006 portant exécution du décret du 1er avril 2004 sur les EFT et OISP.

RÉSULTATS

En chiffres…

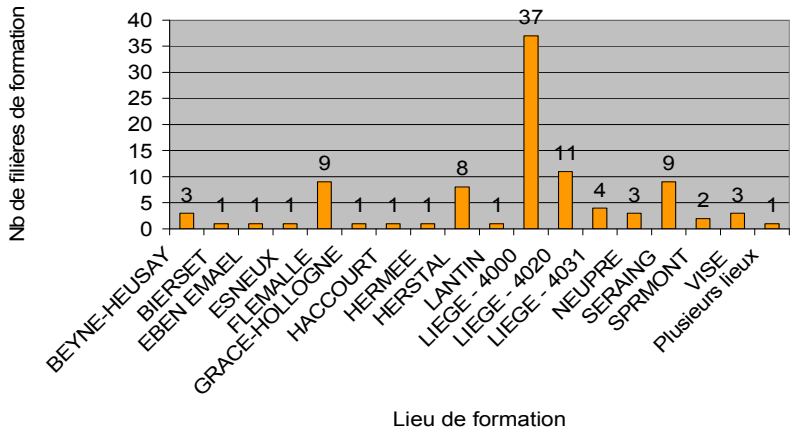

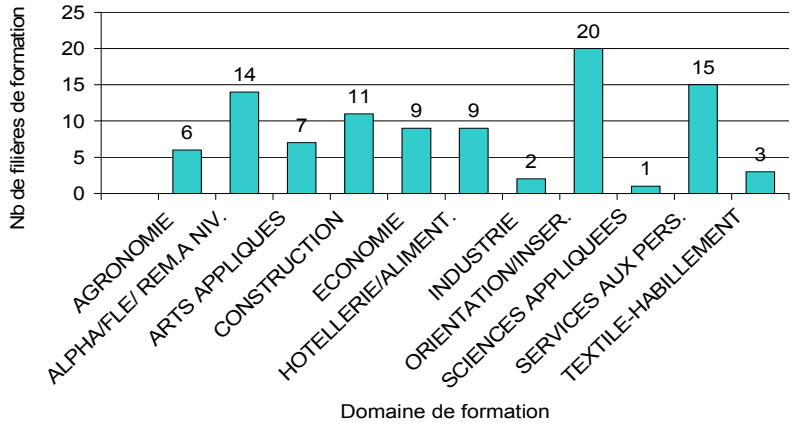

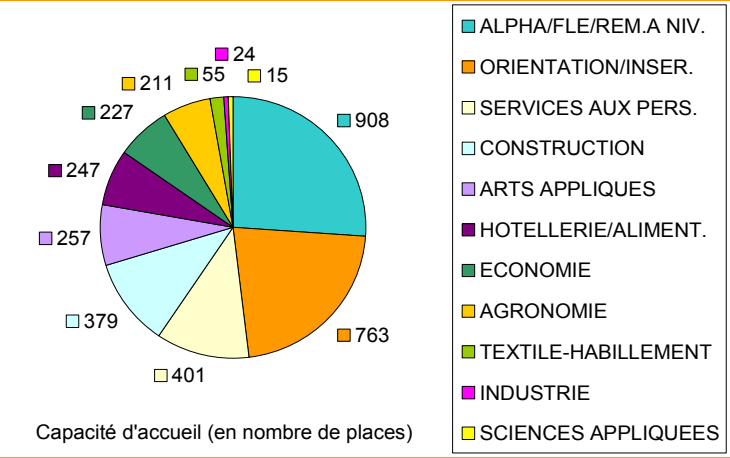

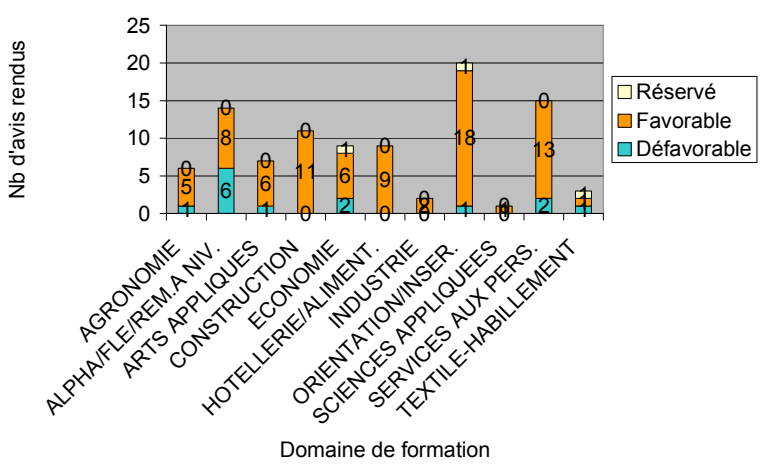

Les opérateurs de formation

- 42 opérateurs de formation
- 49 asbl et 2 opérateurs émanant d'un CPAS

Les demandes d'agrément de formation

- 97 filières de formation
- 64% de demandes d'agrément OISP et 36% d'EFT
- 1 filière de formation sur 2 a lieu à Liège
- 1 filière de formation sur 4 se déroule à Flémalle, Herstal ou Seraing

Les domaines de formation

- 20% de filières de formation ayant trait à l'orientation ou l'insertion socioprofessionnelle
- 14% en alphabétisation, Français Langue Etrangère ou remise à niveau
- 8% en restauration-hôtellerie
- 7% en auxiliaire gériatrique et assimilés
- 6% en aide-ménagère
- 4% en bureautique

Les modalités de formation et autres constats

- Globalement, 23,6% du volume d'heures de formation consacrées aux stages en entreprises
- Particulièrement dans le domaine du secteur aux personnes, 1/3 du temps de formation consacré aux stages en entreprise
- Près de 50% des places dans les domaines de l'alphabétisation/FLE/remise à niveau et de l'orientation/insertion socioprofessionnelle
- Seules 8 filières de formation font état de passerelles avec d'autres opérateurs
- 16% de nouvelles demandes d'agrément

Les avis rendus

- 82% d'avis favorable
- Près de la moitié des avis défavorables pour des filières de formation en alphabétisation, FLE et remise à niveau.

Ce que l'on observe…

Pour rappel, cette analyse ne concerne que les demandes d'agrément des EFT et OISP sur le territoire du CSEF de Liège. Elle ne permet donc pas une vision complète de l'offre de formation.

- **Les opérateurs de formation**

Entre août 2007 et février 2008, le CSEF de Liège a traité 42 dossiers de demandes d'agrément EFT et OISP comprenant entre une et six filières de formation . Parmi les organismes ayant introduit ces dossiers, 16 ont trait à des agréments EFT et 26 à des agréments OISP. En ce qui concerne leur forme juridique, 40 sont constitués en asbl et 2 émanent d'un CPAS.

- **Les demandes d'agrément de formation**

Parmi les 97 demandes d'agrément de filières de formation, la majorité (64%) concerne des OISP, seul 36% a trait à des EFT.

Plus de la moitié des filières de formation sont prévues dans la commune de Liège. Les communes de Flémalle, Seraing et Herstal, connaissant également des taux de chômage relativement élevés, accueillent, à elles trois, un quart des demandes. Les demandes d'agrément EFT couvrent davantage de communes (12) que les OISP (8). Il est à signaler qu'une filière de formation est itinérante et se déroule dans plusieurs communes de la Ville de Liège.

- **Les domaines de formation**

Nous avons tenté de répartir les filières de formation par domaine. Ces domaines sont les 9 secteurs de la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ) auxquels ont été ajoutées les catégories « alphabétisation/FLE/remise à niveau » et « orientation/insertion socioprofessionnelle ».

Ces deux derniers domaines correspondent à la mission première des OISP. LES OISP sont également représentées exclusivement dans un troisième domaine, celui des sciences appliquées. Elles ne proposent aucune filière de formation dans deux domaines, l'hôtellerie-alimentation et le textile-habillement ; ce qui est, par contre, le cas des EFT.

Globalement, le domaine le plus représenté dans les demandes d'agrément est l'orientation/insertion socioprofessionnelle (21% des demandes d'agrément). Suivent ensuite les domaines des services aux personnes et de l'alphabétisation/FLE/remise à niveau (respectivement 15% et 14%).

Pour certains domaines, il est possible d'identifier des sous-domaines de formation. Le domaine des services aux personnes comprend 7 filières de formation d'auxiliaire polyvalente, 6 d'aide-ménagère et 2 en blanchisserie. Parmi les 9 filières de formation du domaine de l'économie, 4 concernent la bureautique et 2 la vente. Pour l'hôtellerie-alimentation, 8 filières de formation ont trait à l'hôtellerie-restauration et 1 à la boulangerie-pâtisserie.

- **Les modalités de formation et autres constats**

En terme de stages en entreprise dans les demandes d'agrément, le domaine des services aux personnes compte la part la plus importante de stages par rapport aux autres domaines de formation : pour ce secteur, les stages représentent près d'un tiers du volume d'heures de formation. Dans les secteurs de l'industrie et de l'hôtellerie-alimentation, les stages prennent également une place relativement importante, avec respectivement 29% et 27,7% du volume d'heures de formation.

En comparant les demandes d'agrément EFT et les OISP, une différence importante est observée pour le domaine des services aux personnes : 36% du volume d'heures de formation en OISP est consacré aux stages contre 27% pour les EFT. Il faut cependant rappeler que ces dernières comprennent, de par leur essence, une proportion importante de formation pratique au sein de l'organisme. Pour les autres domaines relevant à la fois des EFT et des OISP, les filières de formation en EFT comprennent une part de stage plus importante que les OISP. Ce constat peut s'expliquer par le décret du 1er avril qui octroie aux EFT une durée maximum de stage plus élevée (520 heures) qu'aux OISP (240 heures).

Au niveau de la capacité d'accueil en 2008, les domaines les plus représentés sont ceux ne visant pas spécifiquement l'apprentissage d'un métier, c'est-à-dire l'alphabétisation/FLE/remise à niveau et l'orientation/insertion socioprofessionnelle. Ils représentent un peu moins de la moitié des places disponibles dans les demandes d'agrément. Dans les filières de formation visant l'apprentissage d'un métier, ce sont les filières liées

aux domaines des services aux personnes et de la construction qui comptent le plus de places disponibles (respectivement 401 et 379 places).

Seules 8 demandes d'agrément font état de passerelles préalablement établies avec d'autres opérateurs de formation. Il n'y a pas de spécificité particulière selon le domaine de formation. Les modalités des passerelles sont, par exemple, des dispenses d'unités de formation, des places réservées aux stagiaires ayant suivi la formation dans l'EFT ou l'OISP, ou une dispense de l'examen d'entrée. Les partenaires de ces passerelles sont des instituts des promotion sociale, des centres de compétences, des centres de FOREM Formation ou de l'IFAPME.

16% des demandes d'agrément concernent de nouvelles demandes introduites tant par d'anciens opérateurs que par des nouveaux. Le domaine de l'alphabétisation/FLE/remise à niveau comprend une part plus importante de nouvelles filières (55%) comparativement aux autres domaines.

- **Les avis rendus**

Sur les 97 demandes d'agrément EFT-OISP qui ont transité par le CSEF de Liège, les membres du comité ont remis 80 avis favorables, 14 défavorables et 3 réservés.

La majorité des avis défavorables ont été rendus dans le domaine de l'alphabétisation/FLE/remise à niveau (6).

Perspectives et recommandations

Adéquation entre l'offre de formation (sous réserve d'agrément) et l'offre d'emploi

Il est intéressant de comparer les domaines de formation dans lesquels nous avons classé les demandes de formation des EFT-OISP aux groupes de professions des offres d'emploi du FOREM. Le FOREM ne traite pas toutes les offres d'emploi diffusées, mais c'est un canal de recrutement important parmi d'autres. Au vu de la non-correspondance des appellations, cette opération peut cependant s'avérer délicate. De plus, le public fréquentant les EFT-OISP est un public peu qualifié et n'a donc accès qu'à une catégorie de métiers. Pour cette raison, nous nous concentrerons sur les groupes de professions comprenant une part importante de métiers peu qualifiés ou ne nécessitant pas une formation longue.

Près de la moitié des postes diffusés par FOREM Conseil Liège en 2007 et contenant une part importante de métiers peu qualifiés ou ne nécessitant pas une formation longue concerne l'un des dix groupes professionnels suivants :

GROUPE PROFESSIONNEL	POSTES VACANTS		INTITULÉ DU DOMAINE DE FORMATION EFT-OISP CONCORDANT AVEC LE GROUPE PROFESSIONNEL	NOMBRE DE DEMANDES DE FILIERES EFT-OISP CONCERNÉES
	Nb	Part dans le total des postes		
Personnel du **gros œuvre et des travaux publics** (maçon, couvreur, …) Personnel du **second œuvre** (électricien du bâtiment, installateur d'équipements sanitaires et thermiques, poseurs de fermetures menuisées, …)	1.623	8%	Construction	**11** dans le domaine de la construction
Personnel de la **vente** (vente non alimentaire, vendeur en équipements de la personne, …)	1.387	7%	Economie	**2** en vente
Personnel de la **construction mécanique et du travail des métaux** (soudeur, agent d'usinage, …)	1.204	6%	Industrie	**1** en aide-soudeur
Personnel **d'entretien, maintenance** (mécanicien, électricien de maintenance, carrossier, …)	1.069	5%	Industrie	-
Personnel des **services aux personnes** (aide-ménager, agent de service de collectivité, intervenant à domicile…)	997	5%	Services aux personnes	**15** dans le domaine des services aux personnes
Personnel de la **logistique** (agent de stockage et de la répartition des marchandises, agent de manipulation et de déplacement des charges, …)	981	5%	Industrie	-
Conducteurs **d'engins de transport terrestre** (conducteur de transport de marchandises, conducteur-livreur, …)	674	3%	Industrie	-
Personnel de la **restauration** (cuisinier, serveur en restauration, aide de cuisine, …)	670	3%	Hôtellerie-alimentation	**8** dans le domaine de l'hôtellerie-restauration
Personnel de la **production agricole** (aide agricole saisonnier, jardinier d'espaces verts, …)	631	3%	Agronomie	6 dans le domaine de l'agronomie

Source : FOREM Conseil

Au vu des offres diffusées par le FOREM, les domaines les plus représentés dans les demandes d'agrément visant des métiers – ceux des services aux personnes et de la construction - correspondent aux demandes des entreprises. Une comparaison de ces deux domaines aux métiers en pénurie et aux métiers traités par jobfocus confirme ce constat.

Par contre, le domaine de l'industrie est peu représenté dans les demandes EFT-OISP. Il a pourtant son importance en terme de besoin en main d'œuvre sur le marché de l'emploi. Cela concerne notamment les métiers de mécanicien, électricien de maintenance, carrossier, soudeur, agent de manipulation et de déplacement de charges, … Il serait pertinent que davantage de formations soient proposées dans ce secteur, tout en restant conscient qu'une analyse préalable de la demande en formation des demandeurs d'emploi est requise et que des actions de sensibilisation à ces métiers porteurs sont nécessaires.

Autres recommandations…

Il est à regretter que, d'après ces données, peu de passerelles aient été mises en place. Des actions de sensibilisation à l'importance des passerelles, telles que des tables rondes organisées par le CSEF en collaboration avec le Service des Relations Partenariales du Forem de Liège, ont déjà été menées. Le projet européen Equal « Thésée » va plus loin dans cette démarche. Il a donné naissance à deux outils destinés aux acteurs de la formation : « Guide méthodologique sur l'ingénierie des référentiels » et « Vade mecum des passerelles ». Quant au financement de nouveaux dossiers « Article 6 », il va également permettre de favoriser ces pratiques.

En terme d'adéquation entre l'offre et la demande de formation, il serait intéressant de disposer d'indicateurs liés aux besoins de formation des demandeurs d'emploi. De tels indicateurs pouvant objectiver les besoins de formations concernent, par exemple, les types de déficits que connaissent les demandeurs d'emploi, les métiers méconnus ou ayant une image négative, … Afin de casser l'image négative dont sont l'objet certains métiers porteurs, il pourrait être pertinent d'introduire, dans les filières de formation, davantage de modules liés à la découverte de métiers.

Par rapport aux stages en entreprise, plusieurs filières de formation sont fortement axées sur la pratique et comprennent une part relativement importante d'heures de stage ; c'est notamment le cas des demandes d'agrément dans le domaine des services aux personnes. Cependant, les stages en entreprises ne doivent pas être utilisés comme un prétexte à disposer de personnel supplémentaire peu coûteux.

Pour en savoir plus…

- Décret relatif à l'agrément et au subventionnement des organismes d'insertion socioprofessionnelle et des entreprises de formation par le travail du 1er avril 2004 et ses arrêtés d'exécution du 21 décembre 2006 et du 2 mai 2007.

- Site internet de l'emploi et de la formation professionnelle en Région wallonne : http://emploi.wallonie.be/.